

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE

DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC QUENTOVIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU TOUQUET-PARIS-PLAGE

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Le public est prévenu qu'en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 1^{er} mars 2017, des enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet d'aménagement de la ZAC Quentovic au TOUQUET-PARIS-PLAGE d'une part et parcellaire en vue d'identifier les propriétaires des parcelles nécessaires la réalisation du projet d'autre part, auront lieu pendant 16 jours consécutifs, du 20 mars au 4 avril 2017 inclus. Ce projet est porté par la commune du Touquet-Paris-Plage et sur son territoire.

Monsieur Luc GUILBERT, retraité de la CPAM, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par ses soins, ordonne l'interruption des enquêtes, désigne un commissaire enquêteur remplaçant et fixe la date de reprise des enquêtes. Le public est informé de ces décisions.

Pendant la durée des enquêtes, les intéressés pourront prendre connaissance des dossiers d'enquêtes, comprenant les pièces exigées au titre du code de l'expropriation, en mairie du TOUQUET-PARIS-PLAGE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur les registres qui y seront ouverts à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie du TOUQUET-PARIS-PLAGE (Hôtel de Ville, Boulevard Daloz, 62520 Le Touquet-Paris-Plage). Concernant l'enquête parcellaire, les observations sur les limites des biens à exproprier pourront également être envoyées par courrier au Maire du TOUQUET-PARIS-PLAGE. Le public pourra également faire part de ses observations par courrier électronique adressé au commissaire enquêteur en cliquant sur le bouton "réagir à cet article" sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques/Declarations-d-utilite-publique-Expropriations>. Ces courriers électroniques seront annexés aux registres correspondant en mairie.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie du TOUQUET-PARIS-PLAGE, pour recevoir ses observations sur l'utilité publique de l'opération :

- lundi 20 mars 2017 de 9h00 à 12h00
- jeudi 23 mars 2017 de 14h00 à 17h00
- mercredi 29 mars 2017 de 14h00 à 17h00
- samedi 1^{er} avril 2017 de 9h00 à 12h00
- mardi 4 avril 2017 de 14h00 à 17h00

À l'issue des enquêtes, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête préalable à la DUP du projet et énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération projetée ainsi que son procès-verbal de l'opération d'enquête parcellaire et donner son avis sur l'emprise des ouvrages projetés.

Une copie de ces documents sera déposée en mairie du TOUQUET-PARIS-PLAGE et en préfecture du Pas-de-Calais (DPI/BPUPE/SUP) pour y être tenue à la disposition du public.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication en s'adressant au Préfet du Pas-de-Calais (DPI/BPUPE/SUP).